





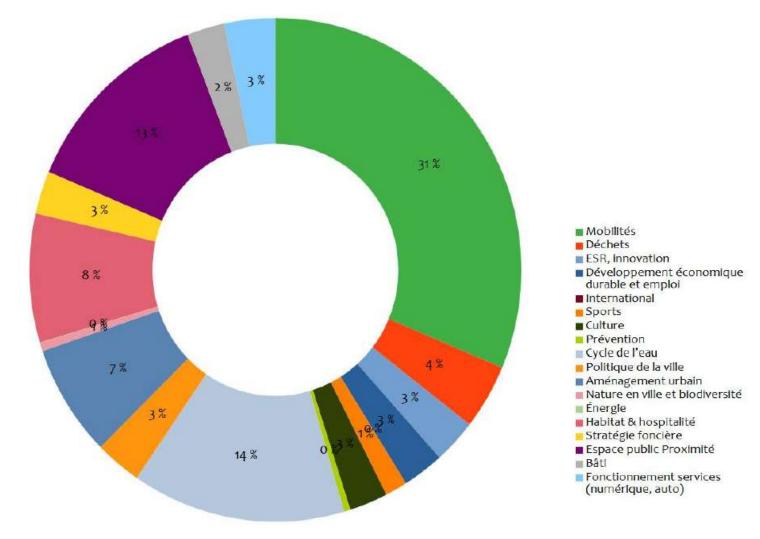
Le Débat d'Orientations budgétaires 2022

Une étape clé du mandat qui présente :

- La programmation des investissements programmés sur le mandat (PPI)
- Le nouveau « pacte financier métropolitain de solidarité » entre la Métropole et les 24 communes membres
- Fixe la stratégie financière du mandat : orientations en matière de fiscalité, d'épargne, d'endettement...



Répartition par politique publique



Reflet des grandes priorités politiques et des engagements du mandat, cette PPI soutiendra les diverses transitions, se veut proche des besoins quotidiens des citoyens, doit bénéficier à tous les territoires des 24 communes.

La priorité donnée pour les mobilités, la transformation urbaine, les transitions et la résilience.



Une PPI ambitieuse sur le mandat

• Une forte croissance des investissements sur l'ensemble des budgets de la métropole :

budget principal : +33 %, budget transports : +160 %, budget stationnement : +86 %, budget déchets : +345 %, budgets eau et assainissement : +103 %

- Un effort d'investissement dans le champ des politiques : de la proximité (espaces publics, assainissement, fonds de concours...), des mobilités, de l'aménagement urbain du territoire, de la nature (biodiversité, masses d'eau...), de la politique de la ville, de l'habitat, des déchets...
- Une PPI sans précédent : avec un volume de 3,25 Mds € tous budgets confondus (+60 % par rapport aux réalisations du mandat précédent), cette programmation se traduirait par des crédits de paiement à décaisser avec une cible autour de 2,5 Mds € environ, pour tenir compte des taux de réalisation (à 80% environ selon les budgets).



Une PPI ambitieuse sur le mandat

• Un volume projeté des investissements à réaliser qui comprend des efforts considérables :

- les mobilités (1 Md €, +130 %)
- la gestion du cycle de l'eau et de la nature et biodiversité (475 M€, +109 %)
- la conception d'espaces publics (406 M€, +30 %)
- la politique de la ville (99 M€, +280 %) et l'habitat (241 M€, +110%)
- la fabrique de la ville écologique et solidaire (235 M€, +61 %)
- la gestion des déchets (136 M€)
- les politiques de l'enseignement supérieur et la recherche (93 M€)
- le développement économique et l'emploi (88 M€)
- la culture (82 M€) et les sports (47 M€)
- la stratégie foncière avec des réserves foncières (90 M€, +36 %), l'entretien durable de notre patrimoine bâti (81 M€)
 - les moyens de fonctionnement des services (109 M€, +98%), dont le numérique (+113%).



La stratégie financière 2022 - 2026

La stratégie financière de la Métropole doit être adaptée pour permettre le développement durable et solidaire du territoire et de financer le projet du mandat.

Elle doit, à la fois, préserver les équilibres financiers sur la durée et assurer le financement d'un haut niveau prévu d'investissement avec une PPI de 3250 M€ tous budgets (+60 % par rapport au précédent mandat).

Tous les leviers doivent ainsi être activés :

Une utilisation progressive de l'épargne dégagée en fonctionnement, tout en garantissant un plancher d'épargne nette

Un réendettement maîtrisé avec un objectif de capacité de désendettement fixé à 10 ans en fin de mandat

Une recherche d'efficience du service public réaffirmée avec la poursuite de la démarche Performance pour limiter la croissance des dépenses et freiner l'effet ciseau avec les recettes

Une actualisation des recettes tarifaires des services aux usagers et grands contrats...



La stratégie financière 2022 - 2026

La Métropole s'engage à ne pas modifier ses taux de fiscalité économique et de taxes foncières sur le mandat.

Cependant, pour limiter le déficit structurel du budget annexe Déchets, dont les dépenses évoluent plus vite que les recettes, avec notamment le développement des nouvelles déchetteries, les investissements à venir sur le CTVD de la Prairie de Mauves et l'impact de la hausse de la TGAP, il sera proposé une augmentation du taux de TEOM de 6 % en 2022.

De même, afin de développer les actions et les investissements pour la préservation des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations, il est proposé l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2023.

(6 € par ménage en moyenne) pour un produit annuel attendu de l'ordre de 4 M€, permettant de développer un plan d'actions au bénéfice de cet enjeu crucial pour l'environnement et l'avenir.



Un nouveau pacte financier métropolitain de solidarité

Cette révision du pacte financier vise à accompagner la dynamique des territoires, en renforçant la solidarité en direction des petites communes et de celles dont les populations sont les plus défavorisées.

- **Un abondement de la DSC** au global de 1,3 M€ à partir de 2022 bénéficiant à toutes les communes avec notamment :
- une majoration de 1 M€ de la « part critères » de la DSC avec un renforcement de la prise en compte du niveau de pauvreté au sein des communes
- un soutien accru aux petites communes avec un élargissement des communes bénéficiaires de cette dotation et une majoration de l'enveloppe de 200 k€
- une pérennisation de l'abondement de la DSC indexée sur 100 % de la croissance des ressources métropolitaines (produit fiscal et dotations Etat)



Un nouveau pacte financier métropolitain de solidarité

- De nouveaux dispositifs pour concilier les attentes des communes et une solidarité renforcée sur le territoire :
 - avec un « fonds piscines » favorisant l'apprentissage de la natation et la réalisation d'une piscine pour les communes du Sud Ouest
 - un « fonds de solidarité 1 % mise à l'abri » permettant de financer des actions d'hébergement d'urgence
 - l'élargissement du « fonds tourisme de proximité »
 - le doublement du « fonds de concours pour les investissements intercommunaux » (10 M€)
 - la création d'un fonds pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable (1 M€)
- La révision, au bénéfice de toutes communes, des conventions de gestion pour certaines prestations croisées entre la métropole et les communes pour une contribution aux communes de 4,2 M€ au titre de l'entretien des espaces verts d'abords de voirie livrés depuis 2001



Le contexte financier du budget 2022

Un rebond de l'économie française après la crise sanitaire

- une reprise de la croissance économique en 2021 et attendue à + de 3,7% en 2022 selon les hypothèses
- l'inflation s'accélère au 2e semestre 2021 (2,6 % fin octobre) et sans doute une partie de l'année 2022 encore, avec une flambée de l'énergie et des pénuries de matières premières notamment
- le chômage commence à refluer en France et dans le bassin d'emploi de Nantes

Les comptes publics toujours dégradés :

- Pour 2022, la prévision de déficit public est de 4,8% du PIB, après -8,4 % en 2021
- et la dette publique est encore attendue à plus de 114% du PIB en 2022 (près de 116 % en 2021)

Des taux d'intérêts encore bas en 2022, mais qui pourraient légèrement remonter, avec le rattrapage économique



Le PLF 2022 : pas de révolution pour les collectivités

- · La stabilité des dotations aux collectivités est prévue en 2022
- · La réforme en cours des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des fonds de péréquation pourrait impacter plusieurs dotations
- · Parallèlement, le soutien à l'investissement local est poursuivi en 2022
- · Pas de nouveaux dispositifs de nouveaux « contrats » entre l'État et les collectivités en 2022



De forts impacts de la crise sanitaire en 2021 et attendus sur l'équilibre du budget 2022

La crise sanitaire a encore impacté nos finances en 2021 :

- des dépenses supplémentaires évaluées à plus de 4 M€, des subventions d'équilibre aux budgets annexes TC et stationnement
- et un nouveau tassement d'épargne de plusieurs millions par rapport à 2020

Des effets à prévoir sur 2022 et plusieurs années :

- une baisse des recettes de fiscalité économique, qui s'ajoute à la réforme de la fiscalité locale venue déjà atténuer le dynamisme de nos recettes de fiscalité ménages
- des dépenses supplémentaires liées aux nouvelles consignes de sécurité, aux changements des fréquentations des services publics, à la poursuite de certaines aides ciblées...



Pour rappel, la situation financière de la Métropole fin 2020

Une situation financière saine, mais impactée par la crise sanitaire :

- des niveaux d'épargne et d'endettement encore satisfaisants, mais une baisse de 20,5 M€ de l'épargne brute (tous budgets confondus)
- des recettes de fonctionnement en nette baisse (-30,6 M€), malgré la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses (+0,7 % à périmètre constant)
- le niveau d'épargne nette (151 M€ tous budgets confondus), affectée au financement des investissements, s'est ainsi tassé
- un niveau d'investissement inédit, avec 435 M€ tous budgets confondus, financé à 63 % par des ressources propres
- une capacité de désendettement maintenue à 3,9 ans fin 2020, avec un réendettement de 84,5 M€



Les projections pour la Métropole à fin 2021

Une situation financière qui reste solide, avec :

- Des dépenses de fonctionnement projetées en 2021 à 790 M€ environ (tous budgets), en croissance de 50 M€, liées à la gestion de la crise sanitaire et aux subventions nécessaires aux budgets annexes.
- Des recettes de fonctionnement toujours dynamiques, de l'ordre de 1000 M€ environ (tous budgets), soit + 30 M€ (revenant proches de leur niveau de 2019).
- Un nouveau tassement de l'épargne brute en 2021, qui pourrait s'élever à près de 210 M€, soit -20 M€ / 2020 (tous budgets).
- Un niveau d'investissement encore très soutenu en 2021 : de l'ordre de 400 M€ projetés tous budgets confondus.
- Un ratio de capacité de désendettement qui reste faible, estimé à 4,5 ans fin 2021, avec un réendettement d'environ 46 M€ en 2021.



2022 : un budget de mise en œuvre des politiques publiques, après une année de transition en 2021

Le budget 2022 incarnera l'impulsion du nouveau mandat.

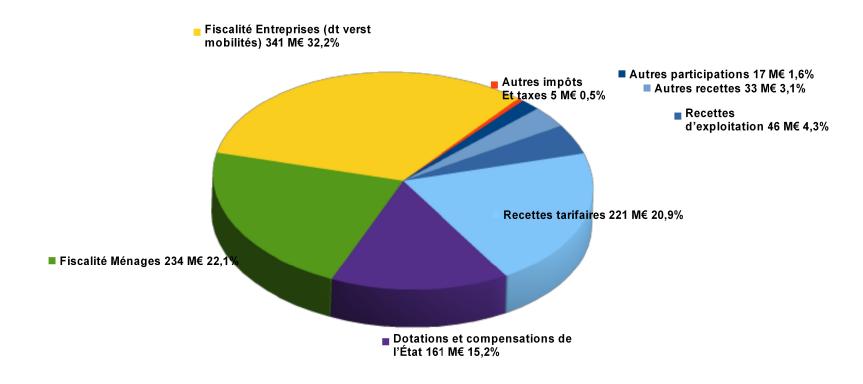
Il sera marqué par la mise en œuvre de la stratégie financière, les conséquences de la crise sanitaire, dans un contexte contraint des ressources

Et verra se poursuivre le fort niveau d'investissement : près de 500 M€ tous budgets.



Les projections de recettes pour 2022

Les recettes de fonctionnement devraient atteindre 1000 M€ environ tous budgets confondus (retraitées des flux croisés), stabilisées par rapport au BP2021, compte tenu du dynamisme de notre territoire.



Estimation

Les taux de taxes foncières (TFB et TFNB) et de fiscalité économique (CFE) n'évolueront pas en 2022.



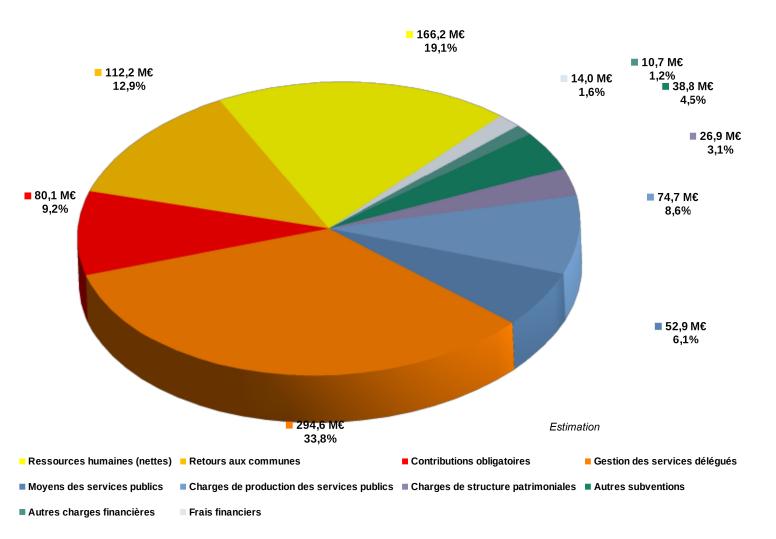
Les projections de recettes pour 2022

- Pour les recettes : une légère hausse des recettes anticipée à +1,3% environ (tous budgets).
- La fiscalité entreprises : les conséquences de la crise sanitaire ont un impact décalé d'un an sur la CFE et la CVAE perçue. Des projections nationales sur la CVAE laissent espérer une baisse moins importante que prévue initialement : autour de -3 % ;
 - La réforme de l'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels (bases divisées par 2) entraîne depuis 2021 une compensation versée par l'État.
 - Au total, nos recettes de fiscalité économique sont projetées en baisse de 4,4 % en 2022.
- La fiscalité ménages : la réforme de la fiscalité ménages entraîne la perception d'une recette de TVA estimée à 101 M€ en 2022. Le produit fiscal pourrait être en progression en 2022 du fait de la revalorisation des valeurs locatives (IPCH) de 1,5 % à minima et du dynamisme physique des bases des locaux d'habitation (+1,5%).
- Les dotations d'État : une légère diminution de la dotation d'intercommunalité en 2022 suite à la refonte des indicateurs financiers prévue au PLF 2022, pour arriver à une DGF totale estimée à 91,5 M€ (-1,3 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2021).
- Le versement mobilité : sera encore impacté par la crise sanitaire et pourrait s'élever à 176 M€.
- Les autres recettes seront inscrites au projet de budget pour 320 M€ environ : recettes tarifaires, recettes d'exploitation, participation des partenaires, autres taxes diverses.



La poursuite nécessaire de la maîtrise des dépenses

Le volume des dépenses de fonctionnement (proche de 815 M€ tous budgets, frais financiers inclus et retraitées des flux croisés) devrait rester en évolution maîtrisée, autour de 1,5 % pour les dépenses de gestion, et garantir la capacité d'investissement de la collectivité grâce à un bon niveau d'épargne.



- La masse salariale nette (166 M€ environ tous budgets) pourrait s'accroître de l'ordre de 2 % en 2022.
- Les autres dépenses de gestion (520 M€ environ tous budgets) devraient progresser de 1,5% en 2022.
- Les dotations aux communes atteindront plus de 112 M€
- Les frais financiers sont estimés à près de 14 M€



L'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel anticipées à + 2 % environ :

- la revalorisation nationale des grilles de catégorie C et l'augmentation du SMIC : + 0,4 %
- effet GVT: + 0,7 %
- le réajustement du régime indemnitaire, en cours de définition
- effet année pleine en 2022 des créations de postes actées en 2021 et évolution modérée de l'effectif en 2022 pour répondre aux besoins de la population et du projet politique.

Les effectifs permanents

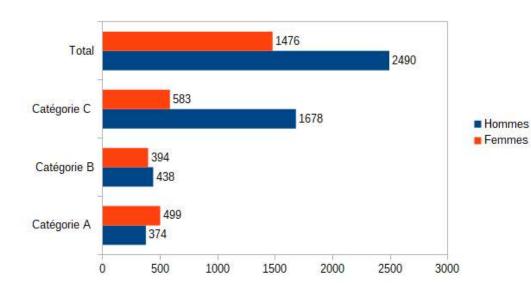


La structure des dépenses de personnel

Nombre d'agents sur postes permanents :

- l'effectif au 1/01/2021 est de 3 966 agents, soit 3 829 ETP, en progression de 1,56 %
- 1 785 postes sont mutualisés (42%) avec la ville de Nantes et 32 agents sont mutualisés avec les autres communes (dont 17 au CSU)

Répartition des agents par catégories et par filières :

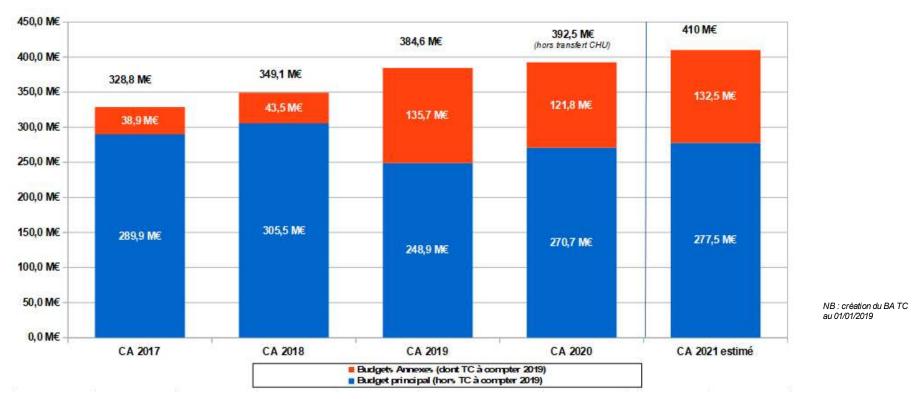


- une féminisation croissante des effectifs, avec
 37% de femmes fin 2020 (contre 31 % en 2014)
- 64 % de l'effectif appartient à la filière technique, du fait des compétences de la Métropole et des métiers exercés, et 32 % à la filière administrative.



Un effort d'investissement soutenu en 2022

L'investissement réalisé – Tous budgets



- Montant des autorisations de programme ouvertes (tous budgets confondus) : 2,1 Mds € environ, hors AP nouvelles qui seront proposées à ce budget
- Montant projeté des crédits de paiement pour 2022 : près de 500 M€ tous budgets confondus, avec environ 300 M€ pour le budget principal et 200 M€ pour les budgets annexes (dont près de 100 M€ pour les transports).



Les investissements envisagés au projet de budget 2022



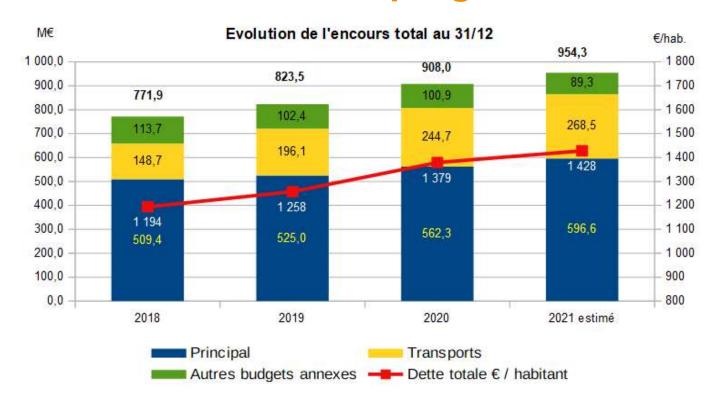
500 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR LE TERRITOIRE EN 2022

L'effort d'investissement métropolitain sera préservé. C'est un nouvel acte fort pour l'économie locale en 2022 : 500 M€ devraient être injectés dans l'investissement (près de 300 M€ au budget principal, 100 M€ pour les transports en commun, et 100 M€ pour les autres budgets annexes : eau, assainissement, déchets, stationnement).

Ces crédits, qui seront précisés lors du vote du budget primitif, doivent permettre l'avancée des projets engagés et répondre aux grandes priorités du mandat : pour les transports en commun, le développement des autres moyens de mobilités, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau, la construction et rénovation du parc de logements sociaux, les projets d'espaces publics de proximité inscrits dans les contrats de territoire, de nouveaux écopoints et la réhabilitation de déchetteries, des crédits pour l'entretien durable du patrimoine métropolitain, ainsi que pour contribuer à la transition énergétique.



Un endettement maîtrisé et programmé



- •Un endettement a été mobilisé en 2021 (près de 46 M€ tous budgets) pour financer les investissements réalisés, portant l'encours total à près de 955 M€ (1428 €/habitant) au 31/12/2021.
- •En 2022, son niveau devrait s'accroître à nouveau (endettement projeté à + 120 M€ environ selon nos analyses prospectives), tout en respectant l'objectif d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de mandat.

Ce ratio ne devrait pas dépasser 5,6 ans fin 2022 (contre 4,5 ans fin 2021) tous budgets confondus.



La structure de la dette fin 2021

- Une dette bien positionnée en terme de taux : 36 % à taux variable et 64 % à taux fixe ou sur une phase à taux fixe (avec les emprunts de fin d'année 2021), avec un objectif en 2022 de maintenir cette répartition, permettant de sécuriser l'encours tout en optimisant les frais financiers
- Une dette très diversifiée entre les prêteurs
- Une dette saine et non risquée : 100 % de l'encours classé sans risque
- Un taux moyen peu élevé fin 2021 (environ 1,10%) et anticipé restant à un niveau encore bas jusqu'en 2024 (< à 1,10%)